



SAINT-GABRIEL
- DE -
VALCARTIER

**MUNICIPALITÉ DE
SAINT-GABRIEL-DE-VALCARTIER**
Province de Québec

AVIS PUBLIC
Règlements d'urbanisme

ENTRÉE EN VIGUEUR

AVIS PUBLIC est donné par la soussignée, Heidi Lafrance, directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité,

QUE : Le conseil municipal de Saint-Gabriel-de-Valcartier, à une séance tenue le 5 février 2024 au bureau municipal sis au 2215, boul. Valcartier à Saint-Gabriel-de-Valcartier, a adopté le règlement suivant :

- Règlement numéro 261 intitulé Plan d'urbanisme

QUE : Le conseil municipal de Saint-Gabriel-de-Valcartier, à une séance tenue le 19 mars 2024 au bureau municipal sis au 2215, boul. Valcartier à Saint-Gabriel-de-Valcartier, a adopté les règlements suivants :

- Règlement numéro 262 intitulé Règlement de zonage ;
- Règlement numéro 263 intitulé Règlement relatif à la gestion des règlements d'urbanisme ;
- Règlement numéro 264 intitulé Règlement de lotissement ;
- Règlement numéro 265 intitulé Règlement de construction ;
- Règlement numéro 266 intitulé Règlement sur les dérogations mineures ;
- Règlement numéro 267 intitulé Règlement sur les usages conditionnels ;
- Règlement numéro 268 intitulé Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble ;
- Règlement numéro 269 intitulé Règlement sur la démolition d'immeuble ;
- Règlement numéro 270 intitulé Règlement sur la délivrance de permis ou certificats en raison de certaines contraintes ;
- Règlement numéro 271 intitulé Règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale afin d'établir des objectifs et des critères d'évaluation pour les espaces, sites et bâtiments d'intérêt patrimonial et aux immeubles contigus ;
- Règlement numéro 272 intitulé Règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale afin d'établir des objectifs et des critères d'évaluation pour la construction d'éoliennes ;
- Règlement numéro 273 intitulé Règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale afin d'établir des objectifs et des critères d'évaluation pour certains travaux effectués dans le bassin versant de la rivière Saint-Charles sur le territoire de la municipalité de Saint-Gabriel-de-Valcartier ;

QUE : Les personnes intéressées pourront consulter lesdits règlements au bureau municipal sis au 2215, boul. Valcartier à Saint-Gabriel-de-Valcartier.

Ces règlements sont entrés en vigueur à la date de délivrance des certificats de conformité aux objectifs du Schéma d'aménagement et de développement révisé émis par la MRC de la Jacques-Cartier le 16 mai 2024.

FAIT À SAINT-GABRIEL-DE-VALCARTIER, CE 24^E JOUR DE MAI 2024.


Heidi Lafrance,

Directrice générale et greffière-trésorière



CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, Heidi Lafrance, Directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité de Saint-Gabriel-de-Valcartier, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis ci-dessus le 24^e jour de mai 2024 aux endroits suivants :

- Hôtel de Ville de Saint-Gabriel-de-Valcartier
- Sur le site internet de la municipalité de Saint-Gabriel-de-Valcartier
- Journal de Québec

DONNÉ à Saint-Gabriel-de-Valcartier ce 24^e jour de mai 2024.

Heidi Lafrance, Directrice générale et Greffière trésorière
MUNICIPALITÉ SAINT-GABRIEL-DE-VALCARTIER